

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AOUT 2016

RELEVÉ de CONCLUSIONS

Ordre du jour

1° Délibération autorisant Madame le Maire à recruter le personnel nécessaire à la prise en charge des temps d'activités périscolaires (TAP)

Madame le Maire annonce qu'au regard des 46 élèves scolarisés à Cuzac cette année, il est nécessaire de prévoir 3 personnes pour encadrer et animer les activités périscolaires puisque la norme d'encadrement est de un pour 18 enfants.

Les 2 employées communales, E.Pradayrol et C.Pierron, assureront 3h de TAP hebdomadaires dans le cadre de leur service. Par ailleurs, C.Raspiengeas accepte de continuer à encadrer l'activité bibliothèque bénévolement lors de la pause méridienne.

Au-delà de ces prises en charge, il reste nécessaire de recruter divers intervenants pour animer un groupe pendant 1h30 les jeudis de 15h à 16h30.

Le conseil autorise Madame le Maire à procéder aux recrutements de personnel (recrutement temporaires pour l'année scolaire ou pour des sessions spécifiques de durées inférieures).

2° Délibération concernant l'augmentation du tarif des repas de cantine scolaire.

Madame le Maire annonce une augmentation exceptionnelle des tarifs des repas qui seront appliqués par le prestataire l'ESAT l'Abeille à compter du 1^{er} septembre 2016, soit 4,12%, ce qui passe le prix du repas de 3,64 euros actuellement à 3,79 euros. Il s'agit d'harmoniser les prix entre les différentes communes du secteur et d'améliorer la qualité des repas avec des produits issus de l'agriculture biologique ou de producteurs locaux.

Cette augmentation étant jugée conséquente, il est nécessaire de s'assurer de son caractère extraordinaire et de vérifier la possibilité d'un éventuel étalement plus progressif.

Le Conseil charge Madame le Maire de se renseigner et délibère à l'unanimité.

3° Répartition des heures du personnel technique.

Suite à une demande de la Directrice de l'école concernant le nettoyage de la vaisselle et du coin repas du personnel enseignant, Madame le Maire demande l'avis du Conseil à ce sujet : l'espace repas mis à disposition de l'équipe éducative dans la salle des maîtres comprend un four à micro ondes, un réfrigérateur, un évier, une cafetière et un placard contenant la vaisselle et les réserves alimentaires.

A l'unanimité, le Conseil considère que cet espace repas mis à disposition du personnel enseignant doit être entretenu par ses soins. Des éponges et des produits de nettoyage seront fournis par la commune à cet effet. Le ménage courant (sol, table et chaises) sera effectué par le personnel communal comme dans le reste des autres locaux.

4° Délibération pour l'attribution de la location de la Maison du Levant.

Deux dossiers sont présentés au Conseil.

Après examen, le logement est attribué à l'unanimité à partir du 1^{er} octobre à un couple avec 1 enfant.

5° Questions diverses.

- Demande de dévoiement d'un chemin rural: il s'agit d'un dévoiement de 3 mètres d'un chemin par échange de terrain sollicité dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'une ancienne maison d'habitation. Le Conseil jugeant la requête acceptable, Madame le Maire engagera les démarches à effectuer et les frais de publication liés à l'enquête publique seront à la charge du demandeur.
- Gestion de l'eau : au vu de l'évolution des lois sur l'eau et de la nécessité de prévoir la sécurisation du dispositif actuel d'alimentation en eau potable de la commune, le Conseil prévoit de rencontrer les représentants du Syndicat de Montbazens afin d'envisager une éventuelle inter connexion de réseaux.
- Poubelles du lotissement : Leur emplacement actuel posant problème, un déplacement sera étudié

FAIT à CUZAC le 12/09/2016

Le Maire
Geneviève VANDEKERCKHOVE